

P18 culture

# VERS UN STATUT PROFESSIONNEL DE L'ARTISTE AU NOUVEAU-BRUNSWICK?

**Au Nouveau-Brunswick, les artistes gagnent toujours moins que la majorité des citoyens. Pour la plupart, vivre uniquement de son art équivaut à vivre sous le seuil de la pauvreté. Le mois dernier, David Alward ouvrait la porte à une réflexion quant à l'implantation d'un statut professionnel de l'artiste dans la province. Une bonne nouvelle pour le milieu qui croit toutefois que la mise en place d'un tel statut doit se faire de façon convenable.**

Karine Godin, L'Étoile

★ Il y a maintenant plusieurs années que le milieu artistique néo-brunswickois demande une meilleure reconnaissance du statut d'artiste et une amélioration de son statut socio-économique. En 2012, un artiste fait tou-

jours un salaire annuel moindre que celui de la population active malgré que plusieurs aient des études universitaires. Lors du Grand rassemblement des États généraux des arts et de la culture à Caraquet en 2007, certains artistes

du milieu avaient témoigné leur désolation de voir que le statut d'artistes n'était pas reconnu professionnellement dans la province. Un comité s'est alors créé pour se pencher sur la question. Quelques années plus tard, le gouvernement Alward a ouvert la porte à la réflexion lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick (AAAPNB).

★ Il s'agit d'une excellente nouvelle selon la présidente de l'AAAPNB, Louise Lemieux. Cette dernière est toutefois d'avis qu'il manque encore de précision quant à la façon dont s'articulerait le tout.

«On trouve que ça permet de mettre la profession d'artiste au clair. Un plombier, on reconnaît que c'est un professionnel. Pour les artistes, on trouve que le moment où le gouvernement va reconnaître le statut de profession, il va lui-même s'engager à embaucher



La présidente de l'AAAPNB, Louise Lemieux. Photo archives

des artistes professionnels lorsqu'il embauche un artiste. D'autre part, ça veut dire aussi que les artistes peuvent négocier des conditions minimales avec des employeurs. (...) Le gouvernement s'est engagé à y réfléchir, mais pour l'instant, il n'y a pas d'engagements plus grands que cela», explique Mme Lemieux.

Au Québec, c'est notamment la Loi sur le statut professionnel des artistes qui impose un salaire de base selon la convention de l'Union des artistes (UDA), en plus des modifications fiscales existantes. Pour l'instant, aucune mesure du genre n'a été mise en place au Nouveau-Brunswick.

«La loi sur le statut de l'artiste oblige les producteurs à négocier avec les associations d'artistes. Ils sont obligés de négocier avec nous et de s'entendre sur des conditions de travail minimal. Ce n'est plus de gré à gré comme c'était le cas auparavant», explique Sylvie Brousseau, directrice générale de l'UDA.

Selon cette dernière, la mise en place de cette loi a permis aux artistes d'avoir des bénéfices non accessibles auparavant.


«Lorsque ce sont des contrats qui sont signés sous juridiction de l'Union des artistes, ça permet la possibilité d'avoir un programme d'assurance, des REER et même des chèques de vacances. En fait, ça leur donne un filet de sécurité sociale. Présentement, 80% des membres de l'Union des artistes font un revenu de moins de 16 000 \$. Ce qui veut dire qu'ils ne peuvent pas vivre de leur art. Toutefois, ça leur permet quand même d'avoir une certaine sécurité», ajoute Mme Brousseau.

Michel Laurence, conseiller-cadre aux instances politiques à l'UDA, croit que ce sont les associations des artistes eux-mêmes qui doivent faire les premiers pas vers une meilleure reconnaissance du statut professionnel de l'artiste. Il raconte qu'il a fallu près de 10 ans de travail avant l'adoption d'une loi sur le statut de l'artiste en 1987.

«Si je vivais au Nouveau-Brunswick et que j'étais impliqué avec l'AAAPNB, c'est ce que je ferais. J'essayerais d'être le chef de file de son combat, car ça permet d'inclure dans les revendications tout ce qu'on veut. Bien sûr, on n'a pas tout reçu. Bien sûr, on a obtenu le plus important, soit la présomption de statut de travailleurs autonomes. (...) Il ne faut surtout pas faire confiance au gouvernement et aux producteurs qui n'ont jamais voulu embarquer et s'y sont opposés», croit M. Laurence.

Ce dernier s'avance aussi à titre personnel en disant que l'UDA pourrait bien offrir son aide aux artistes du Nouveau-Brunswick dans la rédaction d'un projet de loi et dans les étapes qui s'y rattachent.

«L'Union des artistes a une reconnaissance linguistique autant au Québec qu'au Canada. En théorie, l'UDA représente les artistes francophones au Canada. Il y aurait certainement une alliance à faire en commun, afin de les accompagner et trouver un modus operandi pour soutenir nos cousins acadiens», conclut M. Laurence.



**On trouve que ça permet de  
mettre la profession  
d'artiste au clair.**

- Louise Lemieux

2/2